

19/9/11

Sologne → Vie locale

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE

La vente aux enchères Dessange rapporte

Samedi avait lieu la vente aux enchères chez Jacques Dessange. Elle s'est déroulée dans une annexe de sa propriété - l'Ardoise - à Pierrefitte-sur-Sauldre et a été orchestrée par les huissiers de justice de Romorantin : Gwennaél Sentucq et Johann Torquato.

20.000 euros récoltés

Ce sont plus de 300 personnes qui se sont déplacées pour renchérir sur 200 pièces : des tableaux, de sculptures, des meubles... Beaucoup n'étaient malheureusement pas en très bon état.

La particularité de cette vente était les destinataires des fonds récoltés. Jac-



PRIX. L'armoire a été longtemps admirée avant d'être vendue pour 1.500 euros.

ques Dessange avait voulu que cela profite aux deux communes de Sologne qui sont chères à son cœur :

Souesmes, où il a passé toute son enfance, et Pierrefitte-sur-Sauldre où il réside. La vente a commen-

cé à 14 h 30 pour se terminer vers 18 h 30.

Le montant total de la vente s'élève à environ 20.000 euros. Une des plus belles pièces, une armoire en laque polychrome à décor géométrique d'Assouline et de son atelier est partie à 1.500 euros.

Les toiles de Jacques Dessange (sa passion depuis qu'il a cédé son entreprise à l'âge de 83 ans) se sont vendues autour de 500 et 700 euros.

Les maires des deux communes bénéficiaires de la vente n'ont plus qu'à réfléchir à l'utilisation de ces fonds : peut-être dans la voirie pour un et dans les écoles pour l'autre. À suivre ! ■

En outre, et en application de l'article L 145-41 du Nouveau Code de Commerce, si vous ne payez pas l'intégralité des sommes dues, dans le délai de UN MOIS à compter de la date de signification du présent acte, votre propriétaire entend expressément se prévaloir et user du bénéfice de la clause résolutoire insérée dans votre bail, le présent acte valant encore mise en demeure dans les termes des dispositions de l'article L 145-17 du même code, et dont le requérant entend expressément se prévaloir, à défaut de résiliation préalable du bail.